

Pas d'accompagnement des jeunes sans un réseau de missions locales sécurisé

JEUNES

C'est dans le contexte de la concertation sur l'Insertion des Jeunes que le décret relatif à l'accompagnement des jeunes et à la Garantie jeunes est examiné au Centre National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CNEFOP) mardi 18 octobre.

Ce décret vise à déterminer :

Les modalités du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, les modalités de fixation de la durée et de renouvellement du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, les modalités d'orientation vers les différentes modalités du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, ainsi que leurs caractéristiques respectives et les modalités d'attribution, de modulation, de suppression et de versement de l'allocation prévue aux articles L. 5131-5 et L. 5131-6.

Plusieurs inquiétudes et craintes de la CGT :

Un accompagnement à la main des Régions ?

En effet, ce sont les CREFOP qui vont fixer désormais les orientations en matière d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes, ce qui sera source de disparités entre les régions mettant fin à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Des sanctions financières si les objectifs ne sont pas atteints !

Les modalités de financement des missions locales en charge de cet accompagnement dépendent des objectifs, des résultats et sont inscrites dans des conventions pluriannuelles d'objectifs. Ainsi, les services de l'Etat pourront ajuster, à la hausse ou à la baisse, les crédits alloués aux missions locales et, ce, jusqu'à 10 % sur la durée de la convention !

Fragilisation des financements des missions locales !

L'ancien article du code du travail qui rendait possible la conclusion de contrats d'objectifs et de moyens entre les financeurs des missions locales, Etat, Région, Département, Communes – ce qui permettait de lier leurs engagements – est supprimé.

Le formatage et la segmentation des parcours des jeunes !

Au motif de contractualisation, les parcours d'accompagnement seront segmentés en succession de phases assorties de durées maximales. Rien de mieux pour rigidifier l'accompagnement !

Le manque de garantie des financements de l'allocation d'accompagnement !

Dans le cadre du parcours d'accompagnement, une allocation est prévue (3 fois le montant du RSA par an). Rien ne vient garantir que l'Etat financera cette allocation. Dans le cadre du contrat insertion dans la vie sociale (CIVIS), les budgets prévus pour l'allocation ont fondu comme neige au soleil.

Si les jeunes sont une priorité pour le gouvernement alors le décret relatif à l'accompagnement des jeunes et à la garantie jeunes doit :

- **Garantir une égalité de traitement et de service pour les jeunes accompagnés par les missions locales (près d'1,5 millions par an)**
- **Supprimer les sanctions financières liées aux objectifs chiffrés pour les missions locales**

- **Consolider les financements des missions locales en obligeant les financeurs à signer des conventions les engageant à garantir leur financement aux missions locales**
 - **Ne pas segmenter de manière rigide les parcours d'accompagnement des jeunes**
 - **Garantir le financement des allocations liées à l'accompagnement.**
-

Concertation sur l'Insertion professionnelle des jeunes

Sans projet, sans ambition, sans financement : juste un baroud d'honneur !

La ministre du Travail, non contente d'avoir porté une loi perfide passée en force à coups de 49.3, contre l'intérêt général de la population, convoque mardi 4 octobre 2016 les partenaires sociaux et les organisations de jeunesse, en vue d'une concertation sur l'insertion professionnelle des jeunes.

La CGT n'est pas dupe. Cela sent le baroud d'honneur au moment où les cabinets ministériels se vident et où se profilent les échéances électorales : « Menons donc une concertation sur l'insertion professionnelle des jeunes ! »

S'agit-il d'un projet de grande envergure assorti de financements conséquents permettant de répondre réellement aux attentes et besoins des jeunes en matière d'insertion professionnelle ? Non, simplement des palabres organisées en vue d'élaborer, pour le Ministère, un document d'orientation pour d'éventuelles négociations.

Alors que la situation des jeunes fait régulièrement l'objet de plusieurs rapports, la Ministre propose une hypothétique négociation dont tout le monde sait que le patronat ne veut pas, poursuivant son objectif de baisse « du coût du travail » !

Les derniers ANI que la CGT n'a pas signés sur la question datent de 2011. Leur évaluation sera sur la table demain, pourquoi si tard ? Pourquoi attendre fin 2016 pour lancer des négociations sur ce sujet ?

La CGT dénonce :

- la précarité des jeunes ;*
- le recours abusif et massif aux CDD au détriment des CDI : 8 contrats sur 10 sont signés en CDD de très courte durée ;*
- le recours massif et abusif aux stages, aux missions de service civique et contrats aidés.*

La CGT revendique une réelle politique d'insertion professionnelle, sociale et sociétale des jeunes.

Pour cela, il nous faut commencer par avoir un bilan exhaustif de l'ensemble des aides et exonérations dont ont bénéficié les entreprises ; ainsi que de réels moyens donnés au service public de l'emploi afin que l'ensemble des acteurs publics puissent mener à bien leurs missions.

L'argent existe, il suffit pour le gouvernement de choisir les

politiques jeunesses plutôt que les exonérations patronales.